



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE

47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux membres du Conseil d'administration de la fondation INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation INSTITUT DU CERVEAU ET DE LA MOELLE EPINIERE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note n° 1-8 "Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

La note n°1 "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (dons, legs et donations), aux disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation morale et financière de la Directrice générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 février 2026

KPMG SA

Romain MERCIER

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2025 12			Exercice N-1 30/09/2024 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit	84 000	84 000		
	Concessions, brevets, licences, marques...	1 746 054	1 489 043	257 011	290 922
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	1 485 000		1 485 000	1 485 000
	Constructions	70 956 169	29 551 434	41 404 735	42 629 102
	Installations techniques Matériel et outillage	80 465 970	52 431 659	28 034 311	24 431 523
	Immobilisations corporelles en cours	959 528		959 528	4 923 998
	Avances et acomptes				
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	4 663 076	288 595	4 374 481	2 862 823
	Immobilisations financières (1)				
	Participations et Créances rattachées	150 000		150 000	150 000
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	13 258		13 258	27 928
Total I		160 523 056	83 844 732	76 678 324	76 801 296
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	145 105		145 105	144 842
	Créances (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 274 172	1 968 651	11 305 521	9 774 301
	Créances reçues par legs ou donations	2 643 988		2 643 988	1 048 014
	Autres	39 625 656		39 625 656	31 294 289
	Valeurs mobilières de placement	14 000 000		14 000 000	14 000 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	43 432 277		43 432 277	50 285 358
	Charges constatées d'avance (2)	2 442 278		2 442 278	2 396 559
	Total II	115 563 475	1 968 651	113 594 824	108 943 363
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		276 086 531	85 813 383	190 273 148	185 744 659

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires	1 200 000	1 200 000
	Fonds propres complémentaires	11 440 057	10 379 345
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
FONDS DÉDIÉS	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	21 820 835	19 287 849
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	220 468	2 532 986
PROVISIONS	Situation nette (sous total)	34 681 360	33 400 180
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	18 519 070	19 647 240
	Provisions réglementées		
DETTES (1)	Total I	53 200 430	53 047 420
	Fonds reportés liés aux legs ou donations	5 548 586	3 631 701
	Fonds dédiés	56 309 927	48 392 796
DETTES (2)	Total II	61 858 513	52 024 498
	Provisions pour risques	251 170	280 170
	Provisions pour charges	287 856	243 981
DETTES (3)	Total III	539 026	524 151
	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	24 028 230	25 462 641
DETTES (4)	Emprunts et dettes financières diverses	406 912	430 809
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	7 131 411	14 713 325
	Dettes des legs ou donations	1 469 883	279 136
DETTES (5)	Dettes fiscales et sociales	7 361 397	6 904 927
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 247 030	1 840 444
	Autres dettes	107 267	104 965
DETTES (6)	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	32 923 050	30 412 343
	Total IV	74 675 179	80 148 590
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		190 273 148	185 744 659

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

FIDEVEX

JD

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		800
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	15 698 513	16 282 659
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	17 547 470	15 667 212
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	18 824 685	17 501 170
Mécénats	19 181 625	26 020 377
Legs, donations et assurances-vie	8 302 844	5 762 718
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	110 000	154 552
Utilisations des fonds dédiés	30 288 297	20 361 911
Autres produits	5 094 884	6 581 669
Total I	115 048 318	108 333 069
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	31 979 086	29 439 937
Aides financières	1 227 982	557 641
Impôts, taxes et versements assimilés	2 333 904	2 228 025
Salaires et traitements	21 870 010	18 093 005
Charges sociales	8 945 690	7 521 846
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	8 163 408	5 715 587
Dotations aux provisions	413 470	353 362
Reports en fonds dédiés	40 122 312	41 027 653
Autres charges	1 741 824	1 846 847
Total II	116 797 687	106 783 903
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-1 749 369	1 549 167

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2025 12	Exercice N-1 30/09/2024 12
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 385 607	1 446 613
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	14 406	4 605
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 400 014	1 451 219
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	460 681	487 688
Différences négatives de change	24 496	9 711
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	485 177	497 399
2. Résultat financier (III-IV)	1 914 837	953 820
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	165 468	2 502 986
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	55 000	30 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	55 000	30 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	55 000	30 000
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	117 503 332	109 814 288
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	117 282 864	107 281 302
5. EXCEDENT OU DEFICIT	220 468	2 532 986



Fondation Institut du Cerveau

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 13 septembre 2006

Hôpital Pitié-Salpêtrière

47 boulevard de l'Hôpital

75013 PARIS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 190 273 148 €
- Total des produits : 117 503 332 €
Dont utilisation des fonds dédiés : 30 288 297 €
- Total des charges : 117 282 864 €
Dont report en fonds dédiés : 40 122 312 €
- **Résultat de l'exercice : 220 468 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025. L'exercice précédent couvrait la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, soit une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Directeur Général.

Note n° 1 : Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016.07 du 4 novembre 2016, en tenant compte du règlement CRC 2008-12 relatif au Compte Emploi des Ressources et le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant.

3. Changement de méthode comptable

Néant.

4. Evènements de l'exercice clos au 30 septembre 2025

L'exercice 2025 a été marqué par la prise de fonctions de la Pre. Stéphanie Debette, en qualité de Directrice Générale de l'Institut du Cerveau, de par sa fonction de directrice générale de la Fondation ICM et directrice de l'Unité Mixte de Recherche (UMR) Institut du Cerveau, renouvelée au 1^{er} janvier 2025 et désormais composée de 29 équipes. La mise en place administrative et opérationnelle de l'ensemble de ces équipes a nécessité la mobilisation de l'ensemble des fonctions supports, en particulier la direction des ressources humaines, la direction financière et la direction Achats, Equipements et Logistique qui a œuvré au réaménagement de 10 laboratoires de recherche et du site Chevaleret sur l'exercice.

Dès sa prise de fonctions, la Pre Stéphanie a ouvert le chantier de la création d'un centre IA – sciences des données visant à placer l'Institut du Cerveau au niveau d'un "hub" international

en IA et en science des données pour les neurosciences. In fine, les impacts recherchés couvrent le diagnostic plus précoce et précis, l'accélération de la découverte de médicaments, le développement de la médecine de précision permettant un meilleur traitement pour chaque patient, les bénéfices de la médecine de pointe offerts à tous les patients. Au 30 septembre 2025, le Centre IA – Sciences des Données, installé au sein du bâtiment Chevaleret, est opérationnel.

Au cours de l'exercice 2025, la gouvernance scientifique de l'Institut du Cerveau a été revue, la pre Stéphanie Debette souhaitant renforcer la gouvernance scientifique et le support à la science afin d'accroître, d'une part, l'impact de la recherche réalisée à l'Institut du Cerveau et, d'autre part, les opportunités de financements pour des projets ambitieux.

Ce renforcement de la gouvernance scientifique s'est matérialisé au dernier trimestre par la création d'un Comité Stratégique Scientifique composé de 4 Directeurs Scientifiques Adjoints, d'une Direction des Alliances Internationales et Financements Compétitifs et d'un Cabinet. La Direction des Affaires Médicales et Scientifiques (DAMS) a été transformée en Direction de la programmation et de l'animation scientifiques et de la formation par la recherche.

Par ailleurs le conseil scientifique international (SAB) a été renouvelé pour une prise de fonction à compter de l'exercice 2026.

Le dynamisme de la recherche a été maintenu au cours de l'exercice 2025 comme en témoignent les publications, le succès de quatre chercheurs aux concours publics CNRS (2), INSERM (1) et INRIA (1), la promotion de cinq d'entre eux, dont un en classe exceptionnelle, et le succès d'un chercheur au prestigieux appel à projets européens ERC Consolidator.

2025 fut également la première année d'exercice des 9 projets issus de l'appel à projets BBT4 et des 18 iCRINS labellisés fin 2024.

À nouveau en 2025, les plateformes ont vu leur offre technologique et leurs expertises renforcées, avec 2.4 M€ d'investissements en équipements dont 0.9 M€ pour le CENIR, 0.6 M€ pour Quant, 0.5 M€ pour iGenSeq et le recrutement de 19 ingénieurs et techniciens.

La direction de l'innovation a achevé en 2025 sa transformation afin de renforcer, à l'échelle de l'Institut, une culture de l'innovation partagée, à faire mûrir les projets pour en accroître la valeur et l'impact, et à améliorer la valorisation de la propriété intellectuelle afin de structurer les retours financiers attendus. Un ingénieur brevet a été recruté afin de mieux gérer les actifs de propriété intellectuelle et optimiser les coûts, trois unités d'innovation ont été structurées et l'incubateur iPEPS a été transformé en startup studio NeurAI.

En termes de gouvernance, dans la continuité des évaluations HCERES 2024 qui avaient conforté le modèle partenarial de la Fondation ICM avec les trois tutelles de l'UMR, CNRS, INSERM et Sorbonne Université, et l'AP-HP, la Cour des comptes, dans son rapport publié en 2025 a souligné que la gouvernance originale et l'organisation de l'Institut servaient efficacement le fonctionnement partenarial visant à coordonner les efforts de l'ensemble des Parties en une stratégie commune selon un modèle original assurant réactivité et efficacité pour permettre aux chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de se consacrer à la recherche sur un site unique offrant tous les moyens d'une recherche.

Si une inquiétude a été exprimée par la Cour sur le renouvellement du Collège des fondateurs et du Collège des Amis de l'ICM, elle a été levée en fin septembre 2025 par la cooptation de Monsieur Edgar Misrahi au sein du collège des fondateurs, succédant ainsi au Pr Gérard Saillant démissionnaire, devenu Président d'honneur de la Fondation, et par la cooptation de Monsieur Jean-Charles Decaux qui succède, à compter du 6 février 2026, à Monsieur Maurice Lévy, démissionnaire. Le Conseil d'administration de la Fondation ICM est désormais présidé par Monsieur Serge Weinberg et Monsieur Edgar Misrahi en est le trésorier.

C'est dans cette dynamique que l'Institut du Cerveau a clos son exercice 2025 et poursuivra sa volonté constante de mobiliser les sources de financements nécessaires au soutien de son ambition par le développement de sa collecte, notamment auprès de grands philanthropes au niveau national et à l'international, et par l'octroi de financements compétitifs significatifs.

5. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

6. Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes

a. Notes sur le bilan actif

Immobilisations incorporelles & corporelles

Le bâtiment ICM est évalué à son coût de production d'un montant de 57 288 K€. La valeur brute de l'immeuble s'élève à 57 288 K€ et a été établie à partir des décomptes généraux définitifs communiqués à l'ensemble des entreprises.

Le bâtiment ICM est comptabilisé et amorti selon l'approche par composants, telle que prévue par le plan comptable général. Les éléments constitutifs du bâtiment (gros œuvre, façades, installations générales et agencements), ayant des utilisations différentes, sont comptabilisés séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les durées réelles d'utilisation des différents composants du bâtiment sont les suivantes :

- Gros œuvre : 40 ans
- Façades : 30 ans
- Installations générales : 25 à 30 ans
- Agencement des constructions : 15 ans

Le terrain sur lequel est érigé le bâtiment a fait l'objet d'une convention d'occupation du domaine public conclue entre l'AP-HP et l'ADREC, pour une durée de 40 ans à compter de la date de réception des travaux, à l'issue de laquelle il est indiqué que l'intégralité des bâtiments et aménagements reviendront gratuitement à l'AP-HP. Cette convention a été transférée par voie d'avenant à l'ICM dans le cadre de la fusion intervenue entre l'ICM et l'ADREC.

Début 2019, l'ICM a acquis l'immeuble « Chevaleret », d'une surface de 1 308.71 m², situé à Paris (XIIIème arrondissement). Cet immeuble, proche de l'Institut, lui permet d'accompagner sa croissance sur les volets de recherche appliquée et start-ups.

La valeur brute de l'immeuble s'élève à 11 041 K€ et est comptabilisé à hauteur de 9 556 K€ pour le bâtiment (amorti sur 40 ans) et 1 485 K€ pour le terrain.

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de la durée normale d'utilisation :

- Logiciels : 1 à 3 ans,
- Matériels & équipements scientifiques : 5 à 15 ans,
- Agencements et aménagements divers : 3 à 15 ans,
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 7 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans.

Les investissements sont enregistrés pour leur montant hors taxe depuis l'exercice 2012.

Les immobilisations corporelles en cours (960 K€) correspondent principalement à des investissements scientifiques et à des installations au sein de l'immeuble « Chevaleret » qui seront mis en service sur 2026.

Les biens reçus par legs ou don et destinés à être cédés sont inscrits à l'actif depuis l'application du règlement ANC n°2018-06 (4 663 K€). Afin d'être au plus près du marché immobilier, leur valeur a fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 289 K€.

Immobilisations Financières

Ce poste est enregistré au coût d'acquisition.

Les autres participations correspondent principalement aux titres de participation d'ICM TECH pour 150 K€.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Le poste « autres créances », d'un montant de 39 626 K€ comprend des subventions à recevoir (cf. § 6.C) pour 29 968 K€, un remboursement de tva attendu pour 5 099 K€ ainsi que 3 157 K€ d'autres financements publics.

Disponibilités et VMP

Des contrats de capitalisation à hauteur de 14 000 K€ sont portés en valeurs mobilières de placement.

Outre les comptes de fonctionnement, les disponibilités sont portées sur les lignes suivantes :

- Compte sur livret 22 700 K€,
- Compte à terme 16 000 K€,
- Intérêts courus sur ces placements 1 579 K€.

b. Notes sur le bilan Passif

Fonds associatifs

Les fonds associatifs enregistrent la valeur d'origine des dotations, consommable et non consommable, consenties par les fondateurs :

- ADREC 7 500 K€,
- État 4 200 K€.

La dotation consommable est reprise au résultat au titre du financement des actions.

L'évolution des dotations consommables est la suivante :

En €	30/09/2024	Flux 24/25	30/09/2025
Dotations consommables	10 500 000		10 500 000
Dotation consommable ANR	68 075 000	4 385 480	72 460 480
Total brut	78 575 000	4 385 480	82 960 480
Reprise au résultat de la dotation consommable	-71 590 620	-3 324 768	-74 915 388
TOTAL NET Dotation	6 984 380	1 060 712	8 045 092

L'évolution des fonds propres est présentée en note 6.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées au financement de biens non renouvelables par l'ICM sont inscrites au passif, la valeur nette s'élève à 18 519 K€.

Elles sont reprises au résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des biens concernés.

Les subventions d'investissement brutes provenant de l'ADREC (24 412 K€), correspondent à :

- Une subvention d'investissement pour un montant de 15 000 K€ versée par la Région Ile de France pour le financement de la construction du bâtiment de l'ICM,
- Une subvention d'investissement pour un montant de 4 912 K€ versée par le Département de Paris pour le financement de la construction de l'ICM,
- Une subvention d'investissement Inserm pour un montant de 3 000 K€ pour la réalisation d'aménagements spécifiques,
- Une subvention d'investissement pour un montant de 1 500 K€ versée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour le financement de la construction du bâtiment de l'ICM.

Provisions

La provision pour risque concerne principalement des litiges prud'hommaux en cours, provisionnés à hauteur des demandes formulées.

La provision pour charges correspond aux obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite évaluées à la date du 30 septembre 2025 (288 K€).

Le calcul repose sur la méthode actuarielle. Celle-ci comprend l'ancienneté du personnel, et la probabilité de présence dans l'entité à la date du départ en retraite. Pour ce faire, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- | | |
|------------------------------------|--|
| ○ Convention collective | Droit du travail |
| ○ Table de mortalité | Table réglementaire TG 05 |
| ○ Augmentation des salaires | 3 % constant pour l'ensemble du personnel |
| ○ Taux de rotation | Faible |
| ○ Taux d'actualisation | 3,72% |
| ○ Taux de charges | 55% en moyenne sur l'ensemble du personnel |
| ○ Départ à l'initiative du salarié | |
| ○ Age de départ | 65-67 ans |

A la clôture de l'exercice, l'engagement ainsi calculé, correspondant aux obligations en matière de retraite s'élève à 288 K€ correspondant à un complément d'engagement de retraite sur l'année de 44 K€.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés issus de subventions, dons et legs et contrats industriels ou de recherche correspondent à la part à des ressources affectées par le donateur, légateur ou transcrites dans une convention, pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées (cf. note n°5).

Dettes

Les rubriques du bilan passif correspondent aux différentes dettes contractées dans le cadre du fonctionnement de la Fondation.

Elles intègrent également l'emprunt souscrit pour le financement de l'immeuble ainsi que celui pour l'acquisition du bâtiment « Chevaleret ».

c. Notes sur les Produits

Subventions d'exploitation

Lorsqu'une convention est signée, le montant total du contrat est porté en produits avec pour contrepartie l'inscription d'une créance, qui diminue au fur et à mesure des encaissements. Le produit ainsi comptabilisé est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

Partenariats industriels

Les produits relatifs aux contrats industriels sont constatés au fur et à mesure des facturations correspondant aux projets de collaboration.

Depuis 2015, le produit ainsi comptabilisé est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance ou le produit à recevoir en Facture A Etablir.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

Dons

Les dons sont enregistrés en autres produits lors de leur réception.

Le produit des dons et mécénats affectés est ensuite ramené au montant du budget annuel s'il en existe un dans la convention, ou le cas échéant au prorata de la durée du projet ; le montant des mécénats ne concernant pas l'exercice est inscrit en Produit Constaté d'Avance ou le produit à recevoir en Facture A Etablir.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés. Depuis 2015 cette quote-part est constatée nette d'overheads (frais de gestion).

Legs et donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés suivant leur nature avec la contrepartie en produits.

Les assurances-vie dont la fondation est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds.

Lors de la réception des fonds, les legs/donations portant sur les espèces et actifs bancaires sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

La partie des ressources constatées en produit au cours de l'exercice et non encore encaissée, est comptabilisée en fonds reportés avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs/donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation du legs/donation par la contrepartie du compte « Utilisations de fonds reportés ».

Les montants encaissés sur 2025 s'élèvent à 4 638 K€ et se décomposent comme suit :

En €		Montants
P R O D U I T S	Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 039 815
	Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définie à l'article 213-9	4 807 062
	Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 426 614
	Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
	Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	2 884 407
H A R G E	Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-1 459 688
	Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-288 595
	Reports en fonds reportés liés aux legs ou donations	-4 801 292
Solde de la rubrique		4 608 322

Au 30 septembre 2025 le montant des fonds reportés s'élève à 5,5 M€ ;

Détail des produits de prestations de services facturées :

En €	30/09/2025
Prestations de Services	11 266 690
Partenariat industriel	818 786
Contrat industriel : prestations	227 874
Overheads/Contrats Industriels	277 093
Overheads/Contrats Industriels-Prestations	99 441
Prestations hébergement	290 934
Produits des act. annexes - Commission hébergeur	850 338
Produits des act. annexes - Commission gestion	458
Produits des activités annexes - Locations	265 244
Refacturations autres	342 207
Produits annexes-contributions locatives	882 693
Produits des activités annexes - activités de formation	369 656
Gala - ppts des activités annexes	7 100
Total des prestations de services	15 698 514

d. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 55 K€ au 30 septembre 2025 et correspond au produit de cession d'éléments d'actif.

7. Informations complémentaires

Effectif

L'effectif au 30 septembre 2025 est de 498 salariés. L'effectif moyen est de 478 salariés.

Engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Néant.

Volontariat associatif

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 prévoit que les associations du régime de la loi du 1er juillet 1901, qui remplissent un double critère fondé d'une part sur le montant de leur budget annuel et d'autre part sur le montant de la ou des subventions versées, d'inscrire le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés « dans une annexe aux comptes de l'organisme ».

La Fondation Institut du Cerveau a défini, au titre des trois plus hauts cadres dirigeants, les membres du bureau.

Il est précisé que ces personnes réalisent leur fonction à titre bénévole, et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

A titre d'information complémentaire, le montant global des rémunérations versées aux cinq salariés les mieux rémunérés au 30 septembre 2025 s'élève à 709 K€.

Honoraires commissaire aux comptes

Conformément aux obligations prévues par le Code de commerce (articles R123-198 & R233-14 modifiés), le montant total des honoraires des commissaires aux comptes inscrits en charges de l'exercice 2025 s'élève à 63 K€ et concerne pour 32 K€ l'audit légal.

Contributions volontaires en nature

○ Bénévolat

La Fondation ICM a bénéficié d'heures de bénévolat au cours de l'exercice. Le volume est évalué à 0,6 ETP, soit sur la base d'un SMIC horaire, un montant de 20 k€.

○ Mécénat en nature et de compétences

En 2025, la Fondation Institut du Cerveau a bénéficié de mécénat en nature et de compétences dans le cadre de ses actions de communication et d'appel à la générosité du public, à savoir :

- Des espaces média auprès de : Amaury Média, Canal+, EDI TV, France TV, Klesia, M6 Génération, Mediavision, Métropole Télévision M6, NRJ, Paramount, Paris Première, RICHARD MILLE, RMC BFM, Regis, TF1, TUDO CERTO,

- Des produits ou prestations à titre gratuit : Publicis Groupe, Orrick Rambaud Martel, Anacofi, Fondation Air France, Groupe IDEC, Willkie Farr & Gallagher LLP., Assouline, DataOnDemand, Publicis Cinema, Drawing Hotels Collection, Groupe LOULOU, Art Basel Paris, Cheval Blanc Paris, Havas Play, WEARECLUB, Longines Paris Eiffel Jumping, Théâtre de l'Espérance (Genève), Christie's, Fonds Amarcord, Veuve Clicquot, Francis Kurkdjian, We Are Ona, Prose on Pixels, Yacht Club de Monaco, Balmain, JAÏS, Groupe Barrière, ETAM, Rolex, SPORT MARKET, Carine Pires Consulting

8. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif impose de présenter un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 par reprise des données figurant dans le compte de résultat précédent.

Le CROD et le CER ont pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CROD et le CER ici présentés reflètent ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'ICM.

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CROD et du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'ICM et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Définition des Emplois

- Missions sociales

La fondation ICM a défini comme missions sociales en lien avec l'article 2 de ses statuts :

- La recherche,
- La création et l'exploitation de plateformes technologiques de pointe,
- L'innovation en santé par la valorisation de la recherche et le transfert de technologie,
- La transmission et la diffusion des connaissances.

Sont affectées aux missions sociales les charges directes engagées par la Fondation ICM pour la réalisation de ces missions et qui ont vocation à disparaître si ces missions cessent, notamment les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs. Sont également affectées aux missions sociales une quote-part de coûts indirects selon les modalités définies à la rubrique « Frais de fonctionnement » ci-après.

Ces frais, qui s'élèvent à 65 378 361 €, représentent 86,8 % des emplois inscrits au CROD.

- Frais de recherche de fonds

Entrent sous la rubrique 2.1 les frais correspondant à :

- Des dépenses engagées pour les recherches de dons, legs et mécénats,
- Des dépenses de frais de communication (marketing direct dons et legs, événements de collecte)

Entrent sous la rubrique 2.2 les frais correspondant à :

- la masse salariale de l'équipe en charge d'accompagner les chercheurs dans leurs demandes de subventions compétitives (Grants Office)

Pour l'ensemble des deux rubriques est considérée une quote part des coûts du bâtiment (prorata des m² occupés par les équipes concernées).

Ces frais (7 032 569 €) représentent 9,3 % des emplois inscrits au CROD.

- Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges engagées pour la gestion et la gouvernance de la fondation. Elles sont constituées des i) charges directes du secrétariat général auxquelles s'ajoutent ii) les charges des équipes Finances, Ressources Humaines, Informatique qui n'ont pas été affectées directement aux missions sociales, iii) les charges des services Achats, Logistique, Juridique, Communication interne et Communication institutionnelle dont une quote-part, nécessaire à la réalisation des missions sociales, est déduite des frais de fonctionnement pour être réaffectée à la rubrique « missions sociales » au prorata des effectifs ainsi que iv) une quote-part des coûts du bâtiment (prorata des m² occupés par les équipes concernées).

Ils s'élèvent à 2 936 275 €, soit 3,9 % des emplois inscrits au CROD.

Définition des ressources

- Produits liés à la générosité du public

La rubrique 1.2 regroupe les dons issus de l'appel à la générosité du public (particuliers), aux legs et au mécénat d'entreprises

La rubrique 1.3 - Autres produits liés à la générosité du public intègre, conformément à l'article 432-5 du règlement comptable, les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public parmi lesquels figure notamment une quote-part de produits financiers calculée au prorata de la part de la générosité du public dans l'ensemble des ressources ainsi que les loyers issus des legs

Ils s'élèvent à 45 694 877 €, soit 53,5 % des ressources du CROD.

Depuis sa création, l'ICM enregistre une progression constante du nombre de donateurs (393 216 à fin septembre 2025) et de la valeur moyenne des dons.

- Produits non liés à la générosité du public

Ils correspondent essentiellement aux prestations de service et aux partenariats industriels

Ce poste représente 24 % des ressources inscrites au CROD, soit 20 365 349 €.

- Subventions et autres concours publics

Les ressources proviennent essentiellement des subventions de recherche de l'ANR, de la Commission Européenne et d'organismes (associations, fondations,...) divers.

Le total de ces subventions est de 19 275 339 € (22,5%).

Commentaires sur le CROD de l'exercice

L'Institut du Cerveau (ICM) est un centre de recherche de dimension internationale, sans équivalent dans le monde, innovant dans sa conception comme dans son organisation. En réunissant en un même lieu, malades, médecins et chercheurs, l'objectif est de permettre la mise au point rapide de traitements pour les lésions du système nerveux afin de les appliquer aux patients dans les meilleurs délais. Les pouvoirs publics, les entreprises privées, les particuliers contribuent au financement de la recherche.

Ainsi, les produits liés à la générosité du public représentent une part importante des ressources et permettent de financer :

- Les missions sociales à hauteur de 77,4 %,
- Les frais de collecte auprès du public à hauteur de 18,7 %,
- Et les frais de fonctionnement pour 3,9 %.

Il ne subsiste à la clôture de l'exercice aucun excédent cumulé de ressources collectées auprès du public non encore utilisées et non affectées.

Note n° 2 : Tableau des immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur Brute début exercice	Acquisitions	Diminutions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais Etablissement				0
Autres immobilisations incorporelles	1 722 768	107 286		1 830 054
TOTAL (I)	1 722 768	107 286	0	1 830 054
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 485 000			1 485 000
Constructions	70 000 834	955 335		70 956 169
Inst.techniques matériel et outillage	45 653 733	4 358 696	92 186	49 920 243
Inst.générales, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique				0
Mobilier				0
Autres immobilisations corporelles	25 459 129	5 086 599		30 545 727
Immobilisations corporelles en cours	4 923 998	1 258 776	5 223 246	959 528
Avances et acomptes	0			0
Biens reçus par legs destinés à être cédés	2 862 823	3 259 941	1 459 688	4 663 076
Avances et acomptes	0			0
TOTAL (II)	150 385 517	14 919 347	6 775 120	158 529 743
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	150 000			150 000
Prêts				0
Autres titres et immobilisations financières	27 928		14 670	13 258
TOTAL (III)	177 928	0	14 670	163 258
TOTAL GENERAL (I+II+III)	152 286 213	15 026 633	6 789 790	160 523 055

Note n° 3 : Tableau des amortissements

Amortissements (en €)	Valeur Brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais Etablissement				0
Autres immobilisations incorporelles	1 431 845	140 259		1 572 104
TOTAL (I)	1 431 845	140 259	0	1 572 104
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				0
Constructions	27 592 786	2 236 600		29 829 386
Inst.techniques matériel et outillage	24 327 113	4 268 718	75 101	28 520 730
Inst.générales, aménagements divers				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau et informatique				0
Mobilier				0
Autres immobilisations corporelles	22 133 172	1 517 830	17 085	23 633 917
Biens reçus par legs destinés à être cédés	288 595	0		288 595
TOTAL (II)	74 341 666	8 023 148	92 186	82 272 628
TOTAL GENERAL (I+II)	75 773 511	8 163 407	92 186	83 844 732

Note n° 4 : Tableau des provisions

Provisions (en €)	Valeur Brute début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin exercice
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations incorporelles				0
Sur immobilisations corporelles				0
Sur autres immobilisations				0
Sur stocks et en cours				0
Sur comptes clients	1 968 651			1 968 651
Autres provisions pour dépréciations				0
TOTAL GENERAL	1 968 651	0	0	1 968 651

Note n° 5 : Tableau des Fonds dédiés

Variation des Fonds Dédiés issus de (en €)	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont rembourse- ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	14 999 895	16 304 909	18 127 066			13 177 738	
Contributions financières d'autres organismes	3 396 591	1 046 660	1 051 372			3 391 879	
Ressources liées à la générosité du public	29 996 312	17 969 452	8 225 452			39 740 312	
	48 392 798	35 321 021	27 403 890	0	0	56 309 929	0
Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 631 701	4 801 292	2 884 407			5 548 586	

Note n° 6 : Tableau de suivi des fonds associatifs

Nature des Fonds Propres (en €)	Montant début exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Montant fin exercice
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 238 087	1 060 712	0	12 298 799
Dotation statutaire inaliénable	1 200 000			1 200 000
Dotation statutaire consommable	10 500 000			10 500 000
Dotation consommable	68 075 000	4 385 480		72 460 480
Dotation consommable inscrite en compte de résultat	-71 590 620	-3 324 768		-74 915 388
Boni de fusion	3 063 707			3 063 707
Report à nouveau programme ANR	-10 000			-10 000
ADREC	331 258	0	0	331 258
Prime de fusion	251 247			251 247
Provision perte intercalaire	80 011			80 011
Report à nouveau	19 297 849	2 532 986		21 830 835
Résultat de l'exercice	2 532 986	220 468	2 532 986	220 468
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Subvention d'invest. s/biens non renouv.	19 647 240	1 301 920	2 430 090	18 519 070
TOTAL GENERAL	53 047 420	5 116 086	4 963 076	53 200 430

Note n° 7 : État des créances et des dettes

Etat des créances (en €)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Prêts (1)	0		
Autres immobilisations financières	13 258		13 258
Stocks et en cours	145 105	145 105	
Usagers et comptes rattachés	13 274 172	13 026 831	247 341
Créances reçues par legs ou donations	2 643 988	2 643 988	
Autres créances	39 625 656	28 007 494	11 618 162
Charges constatées d'avance	2 442 278	2 442 278	
TOTAL GENERAL	58 144 457	46 265 696	11 878 761
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Etat des dettes (en €)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Emprunts et dettes auprès Ets de crédits (1) (2)	24 028 230	1 456 099	22 572 131
Emprunts et dettes financières diverses (1)	406 912	406 912	
Avances et acomptes reçus	0	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	7 131 411	7 131 411	
Dettes des legs ou donation	1 469 883	1 469 883	
Dettes fiscales et sociales	7 361 397	7 361 397	
Fournisseurs d'immobilisations	1 247 030	1 247 030	
Autres dettes	107 267	107 267	
Produits constatés d'avance	32 923 050	18 562 445	14 360 605
TOTAL GENERAL	74 675 179	37 742 444	36 932 736
(1) Montant :			
- Emprunts souscrits en cours d'exercice			
- Emprunts remboursés en cours d'exercice			
(2) Emprunt souscrit jusqu'en 2039			

Note n° 8 : Produits à recevoir & Charges à payer

Produits à recevoir (en €)	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances sociales et fiscales	0
Usagers et comptes rattachés	7 654 278
Autres créances	3 731 342
Disponibilités	1 578 500
TOTAL GENERAL	12 964 120

Charges à payer (en €)	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	406 912
Emprunts et dettes financières diverses	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 057 889
Dettes fiscales et sociales	4 419 777
Fournisseurs d'immobilisations	64 520
Autres dettes	0
TOTAL GENERAL	8 949 098

Note n° 9 : Produits & Charges constatés d'avance

CCA / PCA (en €)	Charges	Produits
D'exploitation	2 442 278	32 923 050
Financiers	0	0
Exceptionnels	0	0
TOTAL GENERAL	2 442 278	32 923 050

Note n° 10 : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
<u>1. Produits liés à la générosité du public</u>	<u>45 694 877</u>	<u>45 694 877</u>
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	<u>44 609 713</u>	<u>44 609 713</u>
Dons manuels	18 933 785	18 933 785
Legs, donations et assurances-vie	6 494 303	6 494 303
Mécénat	19 181 625	19 181 625
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 085 164	1 085 164
<u>2. Produits non liés à la générosité du public</u>	<u>20 365 349</u>	
2.1 Cotisations sans contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises		
2.3 Contributions financières sans contrepartie	3 324 768	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 040 581	
Prestations de services	11 266 690	
Partenariat	1 423 194	
Autres produits	4 350 697	
<u>3. Subventions et autres concours publics</u>	<u>19 275 339</u>	
<u>4. Reprises sur provisions et dépréciations</u>	<u>110 000</u>	<u>0</u>
<u>5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs</u>	<u>30 288 297</u>	<u>8 225 452</u>
TOTAL	115 733 861	53 920 329
CHARGES PAR DESTINATION		
<u>1. Missions sociales</u>	<u>65 378 361</u>	<u>27 820 391</u>
1.1 Réalisées en France	<u>65 378 361</u>	<u>27 820 391</u>
Actions réalisées par l'organisme		
La recherche	44 690 246	18 636 900
La création et l'exploitation de plateformes technologiques de pointe	16 636 044	5 871 271
L'innovation en santé par la valorisation de la recherche et le transfert de technologie	3 377 790	2 758 827
La transmission et la diffusion des connaissances	674 282	553 393
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		
<u>2. Frais de recherche de fonds</u>	<u>7 032 569</u>	<u>6 734 667</u>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 747 428	6 734 667
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	285 141	0
<u>3. Frais de fonctionnement</u>	<u>2 936 275</u>	<u>1 395 819</u>
<u>4. Dotations aux provisions et dépréciations</u>	<u>43 875</u>	<u>0</u>
<u>5. Impôt sur les bénéfices</u>		
<u>5. Report en fonds dédiés de l'exercice</u>	<u>40 122 312</u>	<u>17 969 452</u>
TOTAL	115 513 393	53 920 329
EXCEDENT OU DEFICIT	220 468	0

Note n° 11 : Compte d'emploi des Ressources (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2025	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1. Missions sociales	27 820 391	1. Produits liés à la générosité du public	45 694 877
1.1 Réalisées en France	27 820 391	1.1 Cotisations sans contrepartie	
Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénat	44 609 713
La recherche	18 636 900	Dons manuels	18 933 785
La création et l'exploitation de plateformes technologiques de pointe	5 871 271	Legs, donations et assurances-vie	6 494 303
L'innovation en santé par la valorisation de la recherche et le transfert de technologie	2 758 827	Mécénat	19 181 625
La transmission et la diffusion des connaissances	553 393		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 085 164
1.2 Réalisées à l'étranger	0		
Actions réalisées par l'organisme	0		
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0		
2. Frais de recherche de fonds	6 734 667		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 734 667		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		
3. Frais de fonctionnement	1 395 819		
I. TOTAL DES EMPLOIS DU COMPTE DE RESULTAT	35 950 877	TOTAL DES RESSOURCES	45 694 877
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATION	0
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	17 969 452	3. UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 225 452
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	
TOTAL	53 920 329	TOTAL	53 920 329
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dedies)	0
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	
		(-) Investissement et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
		RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dedies)	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2025		Exercice 2025
EMPLOIS DE L'EXERCICE		PRODUITS PAR ORIGINE	
1. Contributions volontaires aux missions sociales		1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	0
Réalisées en France		Bénévolat	
Réalisées à l'étranger		Prestations en nature	
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		Dons en nature	
3. Contributions volontaires au fonctionnement			
TOTAL	0	TOTAL	0

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2025
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	29 996 310
(-) Utilisation	-8 225 452
(+) Report	17 969 452
Transferts	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	39 740 310